

## Procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du 24 avril 2008 à 18 h 30.

Absents et excusés : DUDANT, DELEPINE, COURTOIS, DONNEZ

Absente : LADAVID

La séance est ouverte à 18 h 30.

Le Bourgmestre présente Monsieur Philippe HOOREMAN, Commissaire divisionnaire de la zone de police et Monsieur Eric ANDRE, sous-lieutenant volontaire au service communal d'incendie.

### 1. Finances communales

#### a) Conclusion de divers emprunts

Le Règlement général sur la comptabilité communale a subi des modifications, prenant cours au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Parmi elles, la conclusion des emprunts qui est repassée dans les compétences du Conseil communal.

A l'unanimité, le Conseil ratifie les emprunts contractés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, emprunts prévus au budget extraordinaire de 2007, reporté :

- Emprunt pour honoraires - revitalisation urbaine - durée : 10 ans - Montant - 15.000 euros (n° 1490)
- Emprunt pour travaux entretien extraordinaire voirie 2007 - durée : 20 ans - Montant - 100.000 euros (n° 1491)
- Emprunt pour honoraires travaux d'assainissement maison du Peuple de Calonne - durée : 10 ans - Montant - 12.000 euros (n° 1492)
- Emprunt pour les travaux rue du Biez - complément - durée : 20 ans - Montant = 4.841,36 euros (n° 1493)

Le Conseil ratifie également la décision du Collège du 02 avril 2008 de faire application de l'article 4 du cahier spécial des charges permettant la reconduction du marché pour la conclusion des emprunts durant l'année 2008 avec la S.A. DEXIA BANQUE.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Alain BOUCAUT

#### b) Escompte de subvention pour les travaux rue de la Kennelée

A l'unanimité, le Conseil communal décide de demander un escompte de subvention pour les travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue de la Kennelée à Antoing pour un montant de 162.770 euros, correspondant à la promesse ferme de subsides, afin de payer l'entreprise adjudicataire dans des délais raisonnables.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Alain BOUCAUT

### 2. Biens immobiliers

#### a) Antoing : principe de vente de gré à gré d'un bien immobilier

Il est proposé au Conseil Communal de décider du principe de vendre les fours à chaux de Crèvecoeur sis rue de Crèvecoeur, cadastrés « ruines » section C n° 107 k d'une superficie de 39 ares 28 centiares. La procédure proposée est la vente par voie de gré à gré. Le prix minimum de la vente est le prix fixé par le Comité d'Acquisition, à savoir 20.000 euros. Des avis seront insérés dans deux quotidiens régionaux et des affichages réalisés sur place ainsi qu'aux valves communales. Le Collège Communal sera chargé de procéder aux mesures de publicité comme décrit ci-avant,

d'examiner l'admissibilité des candidatures et des offres, de négocier s'il échet avec tous les candidats, d'établir une analyse comparative des offres et de présenter un rapport motivé au Conseil Communal. Par ailleurs, le Conseil Communal charge le Collège Communal de la négociation du compromis de vente, ce dernier agissant sous réserve du consentement ultérieur du Conseil sur le choix de l'acquéreur.

Les fonds à provenir de la vente seront affectés au fonds de réserve extraordinaire.

Monsieur VINCENT s'inquiète de la disparition de fours intéressants et s'interroge sur leur affectation.

Le Bourgmestre répond que les fours ne seront pas démolis, qu'un candidat acquéreur a un projet, et que l'aspect financier ne sera pas le seul pris en compte.

Le dossier reviendra devant le Conseil pour décision définitive de vente.

A l'unanimité, le Conseil approuve le dossier.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

#### b) Vente pour cause d'utilité publique d'une emprise à la SPGE-IPALLE

Le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Mons a été chargé par la SPGE/IPALLE d'acquérir pour son compte l'immeuble appartenant à la Ville :

- Antoing, 5<sup>e</sup> division, Bruyelle (INS 57014-MC20)

Il s'agit de l'emprise n°15 de 50 ca à prendre dans une terre sise lieu-dit « Prairies du Marais » à Bruyelle cadastrée section B n°38 B2 pour une contenance totale de 52a91ca.

Ce bien doit être cédé pour cause d'utilité publique à la SPGE/IPALLE (implantation stations pompage). Sur rapport d'expertise établi par Monsieur FOUCART, l'offre est de 300 euros pour l'acquisition de l'emprise en ce compris les indemnités pour frais de emploi et intérêts d'attente mais non celles pouvant revenir à l'occupant.

Un projet d'acte de vente a été établi par le Comité d'Acquisition et un plan d'emprise dressé.

La vente devant être faite pour cause d'utilité publique, il n'y a pas lieu d'envisager la vente par adjudication publique et le Conservateur des Hypothèques sera dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription de l'acte de vente. Les fonds à provenir de la vente seront affectés au fonds de réserve extraordinaire.

Monsieur le Bourgmestre et Madame la Secrétaire représenteront la Ville à la signature de l'acte.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le dossier.

Agent traitant : Marie Pierre SCHONIANS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

#### c) Contrat de location entre l'ASBL Office du Tourisme et la Ville d'Antoing pour la gestion de l'immeuble café-hôtel-restaurant-appartement « Les Remparts » - renouvellement

La convention étant expirée depuis le 31 juillet 2006, il y a lieu de la reconduire à partir du 1<sup>er</sup> août 2006. Cette convention est établie pour une durée de 9 ans et expirera donc le 31 juillet 2015.

Monsieur VINCENT regrette que le point n'ait pas été évoqué à l'OTA, il estime que l'ASBL n'est pas une agence immobilière.

Monsieur BOUCAUT répond que l'Office du Tourisme doit soutenir le tourisme et que la gestion d'un hôtel restaurant est bien de cet ordre. Il s'agit de la reconduction de la même convention que celle existante précédemment.

Par 12 voix et 2 abstentions, le Conseil communal approuve la reconduction.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Alain BOUCAUT

### 3. Travaux communaux Travaux de rénovation de l'immeuble rue de la station 1 à Antoing Travaux de plafonnage Avenant n° 1

L'entreprise chargée des travaux de plafonnage a remis une offre actualisée pour un montant de 10.095,30 euros HTVA. L'offre initiale étant de 4.190,81 euros HTVA, la barre des 10 % est dépassée. Il appartient donc au Conseil Communal d'approuver cette offre et de la transmettre sous forme d'avenant n° 1 à la Région Wallonne, pouvoir subsidiant. A noter que le surcoût correspond à des quantités supplémentaires de plafonnage à réaliser suite aux travaux de décapage des murs réalisés par la main d'œuvre communale, l'état des anciens plafonnages étant plus vétustes qu'estimés par l'ancien auteur de projet. Les crédits budgétaires sont disponibles sur crédits reportés.

Monsieur VERDONCK estime ces dépassements inadmissibles, il déplore les chiffres fantaisistes avancés par les architectes et réclame une clause dans les contrats les contraignant à prendre en charge un tiers des travaux supplémentaires.

Monsieur VINCENT estime que le surcoût a été causé par l'intervention de la main d'œuvre communale et qu'il ne s'agit pas d'une faute de l'architecte. Les torts sont partagés.

Monsieur RENAUT répond que l'architecte n'a pas suivi les travaux et que les ouvriers ont enlevé du mauvais plafonnage, pas du bon.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point, il souhaite qu'on en termine avec ces travaux.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY  
Politique responsable : Didier DUDANT

### 4. ASBL Maison de l'Emploi

#### a) Reconduction de la convention de partenariat avec l'ASBL Maison de l'Emploi

A l'unanimité, le Conseil communal reconduit la convention de partenariat avec l'ASBL Maison de l'Emploi et avec les communes de Brunehaut-Rumes

Agent traitant : Céline LIEGEOIS  
Politique responsable : Jean-Pierre RENAUT

#### b) Octroi du subside 2008 à l'ASBL Maison de l'Emploi

Liquidation du subside de fonctionnement 2008

Une subvention de 4.882 euros est inscrite au budget communal de l'exercice 2008. A l'unanimité, le Conseil communal décide, sur base de l'activité écoulee, de liquider à l'ASBL Maison de l'Emploi 40 % de la subvention en avril, soit 1.953 euros ; et le solde, soit 2.929 euros en septembre sur production des comptes 2007 approuvés par l'assemblée générale.

Agent traitant : Virginie GLORIEUX  
Politique responsable : Jean-Pierre RENAUT

### 5. Urbanisme - Permis d'urbanisme introduit par la SA Thomas et Piron création de trottoirs

Dans le cadre du permis d'urbanisme introduit par la SA Thomas et Piron pour la construction de 6 logements (SWL) à Calonne, rue de l'Almanach, Nouveau Passage, Chemin du Mont Bonnet, il appartient au Conseil Communal de se prononcer sur la modification de voirie (création de trottoirs)

Le dossier a fait l'objet d'une enquête publique sur ce point et n'a sollicité aucune remarque.

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable aux conditions suivantes :

- le choix de la teinte des klinkers appartiendra à l'autorité communale
- afin de respecter l'article 415 du CWATUP, les trottoirs présenteront une largeur de 1,50 mètre (50 cm à

- reprendre dans la zone de parking en dolomie)  
- les trottoirs seront intégrés dans le domaine public à titre gratuit.

Monsieur RENAUT informe l'assemblée que le Ministre compétent a approuvé la création et la composition de la CCATM. Un contact sera pris avec le président pour provoquer prochainement une réunion.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE  
Responsable politique : Jean-Pierre Renaut

## 6. Installations sportives.

Travaux d'aménagement et de sécurisation du stade J. Huart à Antoing - Demande de subsides, approbation du projet, du cahier spécial des charges, plans, estimation, fixation du mode de passation et des conditions du marché, inscription budgétaire:

Monsieur T' KINDT, architecte, auteur de projet, a remis son dossier technique pour les travaux mieux repris sous rubrique ; dossier réactualisé suite à la dernière réunion tenue en présence d'Infrasports. La priorité est dorénavant mise sur la sécurité et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ainsi que l'extension des vestiaires. La nouvelle estimation est de 810.891,48 euros TVAC. Il s'agit d'une petite infrastructure subsidiable à 75%.

Pour qu'Infrasports continue à instruire ce dossier en vue de l'obtention des subsides, il est nécessaire d'approuver le projet des travaux (estimation, plan, CSC,..), de prévoir la dépense au budget et de fixer le mode de passation par adjudication publique et les conditions de marché.

Le permis d'urbanisme est en attente auprès de l'architecte. Les crédits seront prévus dès la prochaine modification budgétaire.

Monsieur VINCENT constate que cette version du dossier correspond plus aux souhaits de son groupe, il relève malgré tout la présence de 650 places assises à 130 euros et trouve cela démesuré.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'il n'y aura pas de sièges sur les gradins, ce sera des planches de bois.

Monsieur VINCENT estime que le club de football a besoin de finances pour évoluer et demande que le point soit évoqué en commission dans le cadre de l'attribution des subsides.

Monsieur le Bourgmestre marque accord pour une commission, il précise que le club de football doit régler lui-même le problème de fournisseur d'énergie.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le dossier présenté moyennant adaptation des places assises.

Agent traitant : Marie-Pierre SCHONIANS  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 7. Circulation routière Règlement complémentaire sur le roulage.

A la demande des services de police, il est proposé de marquer plus nettement l'îlot central triangulaire au carrefour des rues du Marais, de la Gare et du Porjet à Maubray. Ces mesures seront matérialisées par des marquages au sol. A l'unanimité, le Conseil approuve ce règlement complémentaire sur le roulage et décide de le transmettre au Ministre Wallon des Transports pour approbation.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 8. Service incendie

### a) Règlement organique du service communal d'incendie

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le document présenté qui a été établi avec les conseils des services de Monsieur le Gouverneur et le concours du nouveau sous-lieutenant.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

### b) Répartition des zones de secours au niveau de la Province

Le Conseil communal a pris connaissance du dossier en séance de commission. Les enjeux majeurs de la réforme de la sécurité civile se déclinent en trois principes :

- le premier principe stipule que le citoyen a droit à l'aide adéquate la plus rapide. Cela signifie que dorénavant c'est le service incendie qui, avec les moyens adéquats, peut être le plus rapidement possible sur les lieux qui doit intervenir. La notion de territorialité ne peut plus entraver le service au citoyen.

- le deuxième principe précise que chaque citoyen a droit à la même protection de base pour une contribution équivalente.

- enfin, le troisième principe consacre la nécessité d'une augmentation d'échelle dans les structures opérationnelles. C'est le passage dans une structure zonale (les zones de secours) par le regroupement des actuels services d'incendie. Les enjeux de cette réforme sont importants pour les citoyens mais aussi pour les élus locaux qui doivent gérer chaque jour leur institution communale.

Monsieur le Gouverneur a convoqué les Bourgmestres du Hainaut afin de décider de la répartition des zones de secours au niveau de la Province : soit une zone couvrant toute la Province, soit trois zones.

Monsieur le Bourgmestre signale que beaucoup de ses collègues sont favorables à la création de trois zones, Antoing serait incluse dans la zone ouest qui compte environ 94 pompiers professionnels et 681 volontaires.

Monsieur VERDONCK souligne l'importance pour la ville de conserver son autonomie et demande une grande vigilance sur les coûts. Il attire également l'attention sur la disponibilité des volontaires d'Antoing, la zone d'action va s'accroître, il ne faut pas les épuiser non plus. Il rend attentif aux différences existant sur les réformes sur papier et sur le terrain et sur les risques de la précipitation. Il estime qu'il faut des moyens supplémentaires.

Monsieur VINCENT insiste aussi sur l'autonomie du corps et réclame moyennant financement une professionnalisation de celui-ci. Il demande la création d'un service d'ambulance et de désincarcération.

Monsieur VERDONCK estime que cela a un coût et qu'il y a des limites à tout.

A l'unanimité le Conseil communal choisit l'option de création de trois zones de secours et charge le Bourgmestre de « veiller au grain ».

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 9. Salubrité des logements

Ce point est porté en séance secrète.

## 10. Personnel communal.

### a) Appel restreint à l'emploi pour un poste de niveau A

Considérant qu'il s'indique de procéder au recrutement par appel restreint d'un chef de bureau administratif pour les

motifs suivants :

- hiérarchiser le personnel en place pour une meilleure gestion des services ;
- nommer à titre définitif un agent dont l'expérience acquise en qualité d'agent contractuel niveau 1 ACS puis APE depuis plus de 11 ans au service de la commune est indéniable ;
- disposer d'un agent statutaire détenteur d'un titre universitaire ou assimilé, vu les contraintes générales imposées par la Région Wallonne en vue d'obtenir des subsides pour les conseillers en aménagement du territoire, en mobilité, etc. ;

Considérant que les finances communales de la Ville d'Antoing sont saines, que les comptes et budgets se clôturent en boni et que le coût supplémentaire des charges sociales généré par cet emploi statutaire par rapport à un emploi A.P.E. est déjà prévu au budget communal ;

Considérant qu'il n'existe aucun agent statutaire du CPAS titulaire du même grade ou d'un grade équivalent et qu'en conséquence le régime de mobilité ne trouve pas à s'appliquer;

Le Conseil, unanime, décide de procéder au recrutement d'un chef de bureau administratif niveau A par appel restreint, en application de l'article 16 du statut administratif général. L'avis sera diffusé par note de service, sera publié dans le journal d'information local et sera affiché à l'hôtel de ville.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

b) Statut administratif général et statut administratif particulier du personnel administratif

A l'unanimité le Conseil communal approuve les modifications présentées. Il s'agit de :

- statut administratif général :

Ajout d'un 6<sup>e</sup> alinéa à l'article 29 :

« *Toute période passée en qualité de contractuel ou de contractuel subventionné dans la même fonction à l'administration communale d'Antoing vaut stage* ».

- statut administratif particulier du personnel administratif : modification de l'article 7 bis

**Article 7 bis** Niveau A1 chef de bureau administratif

d) Conditions de promotion - le dernier alinéa est remplacé par :

*L'examen d'accession comporte :*

*A. en premier lieu, une épreuve écrite générale comprenant :*

*a) conférence sur un sujet d'ordre général du niveau universitaire à résumer (20 points) et à commenter (20 points) ; et l'orthographe sera cotée sur 20 points.*

*B) épreuve écrite de connaissance de la vie communale et des législations de en rapport avec la vie communale (Notions de droit civil, de droit institutionnel, Code de la démocratie locale et de la décentralisation, Loi communale, Loi sur les marchés publics (cotée sur 20 points)*

*B. une épreuve orale permettant au jury d'apprécier la valeur des candidats principalement sous l'angle de la formation générale, de la motivation, de la maturité et de la capacité à diriger une équipe et résoudre les conflits (50 points)*

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

c) Statut pécuniaire du personnel communal

A l'unanimité, le Conseil communal approuve les modifications présentées, il s'agit de la modification de l'article 6 -

*Échelles barémiques développées à 101 %*

*Les échelles A1 et A2 sont ajoutées.*

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

### 11. Procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 mars 2008 est approuvé à l'unanimité.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

### 12. Questions orales

En application de l'article 80 du règlement d'ordre intérieur, Monsieur RENAUT répond à Monsieur VERDONCK au sujet de semaines de propreté et de citoyenneté en matière d'environnement.